



Arrêté portant liste nominative des membres de la commission d'évaluation de l'aptitude des candidats

N° 2026-63

La Présidente du Syndicat mixte des gorges du Gardon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant les modalités dérogatoires d'accès par détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur pour les fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Vu le code du travail, notamment l'article L.5212-13-1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11°,

ARRÊTE

Article 1 : Une commission de sélection d'évaluation de l'aptitude des candidats au dispositif de promotion par voie de détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure mis en œuvre en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation des travailleurs handicapés est constituée par le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Article 2 : Cette commission, qui se réunira le 27 juillet 2026 à 15 heures dans les locaux du Syndicat mixte, 2 Rue de la Pente à Russan / Sainte-Anastasie, est composée de :

- Dominique ANDRIEU-BONNET, Présidente du Syndicat mixte des gorges du Gardon,
- Catherine LELONG, Directrice adjointe du Syndicat mixte des gorges du Gardon,
- Audrey MARUÉJOL, Référente handicap du Syndicat mixte des gorges du Gardon,
- Thibaud CLÉMENTCET, Responsable du Pôle Maisons de site et Éducation.

Article 3 : Le Directeur du Syndicat mixte des gorges du Gardon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sainte-Anastasie le, 10/07/2026

La Présidente

Dominique ANDRIEU-BONNET

Affiché au Syndicat mixte des gorges du Gardon le : 10 JUL. 2026

Publié sur le site internet du Syndicat

mixte des gorges du Gardon le : 15 JUL. 2026



unesco
Réserve de biosphère
des gorges du Gardon

Syndicat mixte des gorges du Gardon

Maison des gorges du Gardon : 2, rue de la Pente - Russan - 30190 Sainte-Anastasie - Tél. : 04 48 27 01 00

contact@gorgesdugardon.fr - www.gorgesdugardon.fr